

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 29/04/2026 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX, Responsable du CCAS.

Membres du CA Présents : Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Sabrina SMATI, Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGGIO

Membres du CA ayant donné pouvoir : //

Membres du CA Absents excusés : //

Membres du CA Absents : //,

Délibération n° 2026-11

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE MEYRARGUES

Exposé des motifs.

Il est rappelé aux conseillers qu'un CA de CCAS doit établir son règlement intérieur en vertu du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Or, ledit article ne précise pas de délai particulier pour l'adoption de ce règlement, y compris postérieurement au renouvellement du général du CA.

Ce dernier est composé de nouveaux membres suite à l'élection municipale de 2026.

Il convient donc d'en adopter un nouveau à l'aune des modifications structurelles intervenues au sein du CCAS.

Ce règlement doit se cantonner à préciser les détails et les modalités de fonctionnement de cette assemblée sans s'écarter des normes de valeur juridique supérieure, lois ou règlements, auxquelles il est soumis, ni y déroger.

De plus, ce document est présumé être en tous points conforme auxdites normes en vigueur, si bien qu'en cas de modification du droit positif, il appartiendrait au CA de procéder à sa mise en conformité par modification, fût-elle partielle, selon les mêmes procédures ayant présidé à son adoption.

Enfin, il est précisé que le règlement, décrit entre autres les droits et obligations des conseillers.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R. 123-19 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Meyrargues tel qu'adopté par lors de ses séances des 18 mars 2019 et 06 décembre 2023 ;

Vu le projet de nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Meyrargues tel que joint en annexe ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour ;

Le conseil d'administration décide de :

Article 1 : ADOPTER son nouveau règlement intérieur tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : DIRE que ledit règlement se substitue à celui jusque-là en vigueur.

Article 3 : DIRE que Monsieur le Président transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

AVEC 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS

Pour (présents et pouvoirs)	10:	Fabrice POUSSARDIN, Fabienne MALYSZKO, Béatrice MICHEL, Marie-Chantal MANERA, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Richard LOGEROT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO, Henri SINQUINI, Guilaine GOGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	01	Sabrina SMATI
Abstentions (présents et pouvoirs)	02	Florence GUILLEMANT, Corinne DEPAUX,

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-261301311-20260429-D2026_11-DE

Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS,
Fabrice POUSSARDIN.



Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le ... 30/04/2026
	et publication ou notification le ... 12/05/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-261301311-20260429-D2026_11-DE